



SOCIETE SODICAR

DOSSIER DE CESSATION D'ACTIVITE

D'UNE STATION-SERVICE

Arès (33)

Affaire : 2012-08-117
Rapport : 2012/11/13 - 010

Novembre 2012

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
PRESENTATION DU SITE	4
1. Localisation :	4
2. Contexte administratif :	5
3. Historique :	5
4. Description de l'établissement :	6
5. Description de l'environnement :	7
5.1 Les riverains :	7
5.2 Milieu naturel :	7
6. Devenir du site :	13
REMISE EN ETAT DU SITE	14
1. Mesures de mise en sécurité de l'ancienne station : de 2010 à 2011	14
2. Dépollution des sols :	14
3. L'insertion du site dans son environnement :	18
4 Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement :	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	20

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

<i>Figure 1 : Localisation de l'établissement</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Station-service actuelle</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : Plan de masse de l'ancienne station avec information sur le devenir des cuves.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : Carte des résultats analytiques sur les eaux souterraines de 2010 à 2012</i>	<i>8</i>
<i>Figure 5 : Sens d'écoulement des eaux souterraines - octobre 2012</i>	<i>9</i>
<i>Figure 6 : Implantation des ouvrages supplémentaires - 26/10/2012.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 7 : Sondage profond sur le rond-point - 26.10.2012</i>	<i>12</i>
<i>Figure 8 : Andains au 31.08.2012.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 9 : Localisation et résultats des analyses de terrain - source Diagnostic pollution nov. 2011.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 10 : Localisation des prélèvements pour le suivi de la dépollution des andains.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 11 : Parking client au 31.08.2012.....</i>	<i>18</i>

Tableaux :

<i>Tableau 1 : Résultats analytiques d'octobre 2012 - source Suivi de la qualité des eaux souterraines Canopée</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 : Résultats des analyses d'eau de la nappe le 29 octobre 2012</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 3 : Résultats des analyses de sol réalisées le 26.10.2012.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 4 : Suivi du traitement des andains - juillet 2012</i>	<i>16</i>

PRESENTATION DU SITE

1. Localisation :

COMMUNE : Arès

DÉPARTEMENT : Gironde (33)

DÉSIGNATION USUELLE DU SITE :

ADRESSE : Avenue de Bordeaux

CARTE TOPOGRAPHIQUE/LOCALISATION : Carte IGN au 1 /25 000 °1337 ET

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : 600 m² (source : cadastre - relevé de propriété)



Figure 1 : Localisation de l'établissement

2. Contexte administratif :

PROPRIÉTAIRE IDENTIFIÉ : S.C.I La Montagne
EXPLOITANT IDENTIFIÉ : Société SODICAR

3. Historique :

12/08/1987 : Récépissé de Déclaration N° 402 pour les rubriques 253 et 261bis de la nomenclature des ICPE (Cf. Annexe I)

23/6/2010 : Arrêt de l'ancienne station-service objet du présent mémoire

24/6/2010 : Ouverture de l'actuelle station-service (voir ci-dessous)

25/10/2010 : Courrier du Préfet de la Gironde accordant le régime de l'enregistrement de l'actuelle station sous le régime de l'enregistrement à la rubrique 1435 de la nomenclature.

26/10/2011 : Fin de l'excavation des terres polluées au droit de l'ancienne station-service

06/09/2012 : Envoi par l'exploitant en courrier en R.A.R au Préfet du Diagnostic pollution réalisé en 2011



Figure 2 : Station-service actuelle

4. Description de l'établissement :

La station objet du présent mémoire a été démontée en 2010 avec les mesures appropriées dont le dégazage des cuves.

A ce jour, à l'emplacement de l'ancienne station-service se trouve un parking recouvert de bitume destiné aux clients du Centre Leclerc d'Arès.

L'ancienne station comprenait 2 cuves enterrées (voir ci-dessous). La cuve de gasoil a été enlevée et celle de supercarburant a été inertée au béton (Cf. « Remise en état du site »).

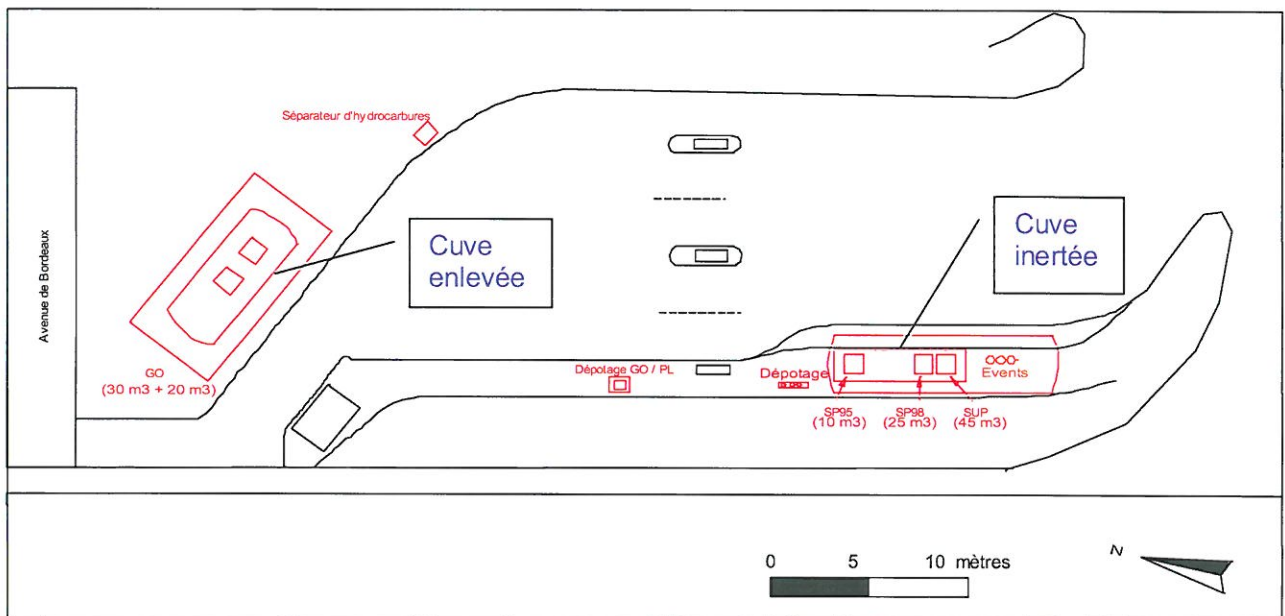


Figure 3 : Plan de masse de l'ancienne station avec information sur le devenir des cuves

5. Description de l'environnement :

5.1 Les riverains :

Le Centre commercial se trouve à la limite de la zone forestière et de la zone urbanisée d'Arès (Cf. figure 1).

En face du parking ayant succédé à l'ancienne station-service, on trouve des habitations et plus loin d'autres commerces.

5.2 Milieu naturel :

Eaux superficielles :

A un kilomètre à l'aval du site coule le Cirès. Ce ruisseau draine la nappe souterraine. Lors des investigations de terrains réalisées en octobre 2012, les analyses d'eau dans ce ruisseau ont montré l'absence d'impact de l'ancienne station (Cf. Rapport Suivi de la qualité des eaux souterraines donné en Annexe VI). OK

Le tableau ci-dessous présente les paramètres analysés :

	Paramètres analytiques	Unités	Ruisseau Amont	Ruisseau Aval	Seuil
CAV	benzène	µg/l	<0,2	<0,2	10
	toluène	µg/l	<0,2	<0,2	/
	éthylbenzène	µg/l	<0,2	<0,2	/
	orthoxyène	µg/l	<0,1	<0,1	/
	para- et métaoxyène	µg/l	<0,2	<0,2	/
	xyènes	µg/l	<0,3	<0,3	/
	BTEX total	µg/l	<1	<1	/
HC	fraction C5 - C6	µg/l	<10	<10	/
	fraction C6 - C8	µg/l	<10	<10	/
	fraction C8 - C10	µg/l	<10	<10	/
	fraction C10-C12	µg/l	<5	<5	/
	fraction C12-C16	µg/l	<5	<5	/
	fraction C16 - C21	µg/l	<5	<5	/
	fraction C21 - C40	µg/l	<5	<5	/
	hydrocarbures totaux C10-C40	µg/l	<20	<20	/
	Hydrocarbures Volatils C5-C10	µg/l	<30	<30	/
hydrocarbures totaux C5-C40	µg/l	<50	<50	1000	
	ETBE (ethyl(tertio)butyléther)	µg/l	<0,2	<0,2	/
	MTBE (méthyl(tertio)butyléther)	µg/l	<0,2	<0,2	/

Tableau 1 : Résultats analytiques d'octobre 2012 - source Suivi de la qualité des eaux souterraines Canopée

Eaux souterraines :

La nappe d'eau au droit du site est à une profondeur de l'ordre de 1 mètre.
 Depuis le démantèlement de l'ancienne station-service, l'exploitant a fait réaliser 3 campagnes de prélèvements sur la nappe via un réseau de piézomètres.
 Suite à la destruction des piézomètres lors de la réalisation du parking, l'exploitant a fait implanter trois nouveaux piézomètres en octobre 2012 (Cf. Annexe IX).

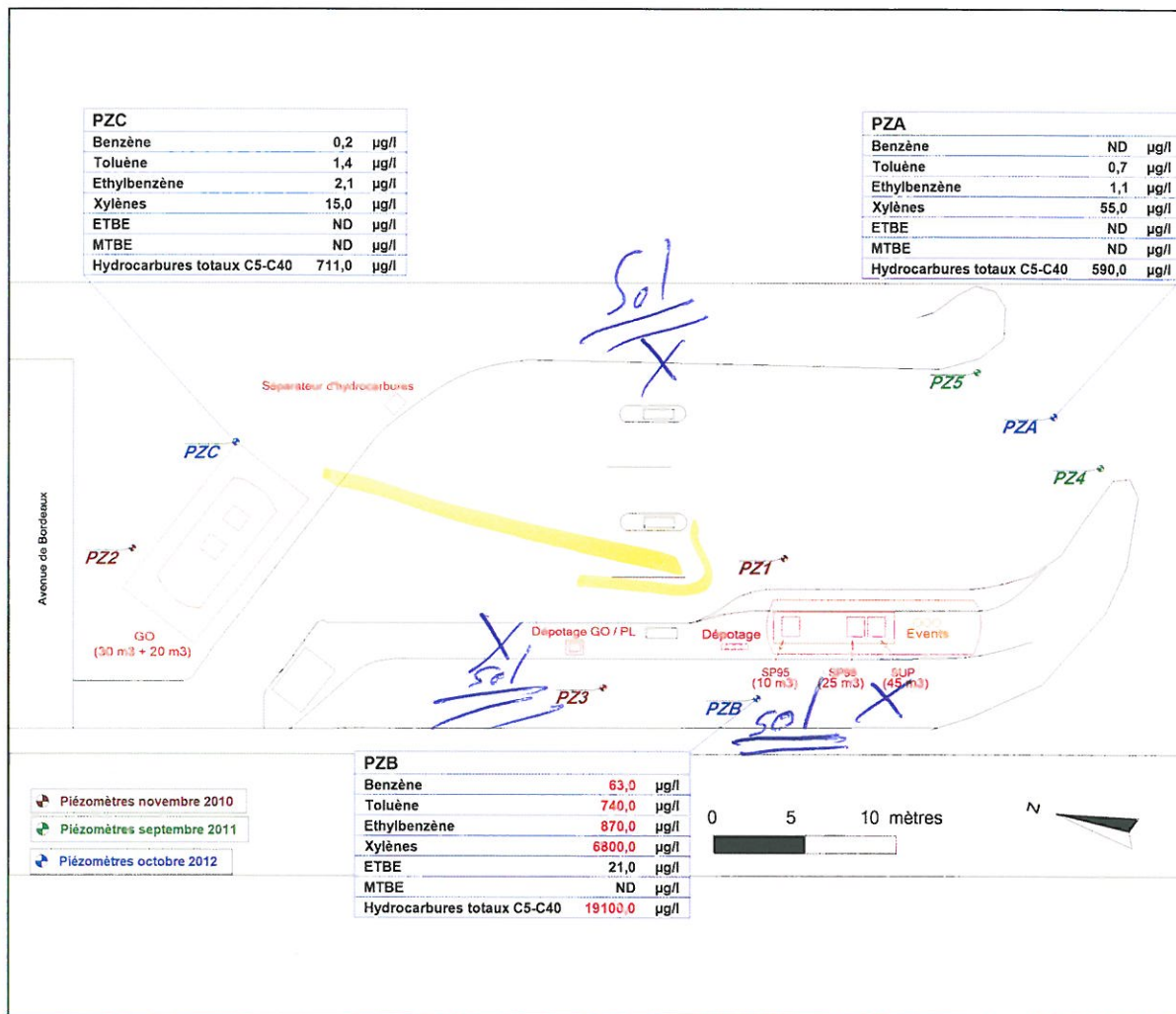


Figure 4 : Carte des résultats analytiques sur les eaux souterraines de 2010 à 2012

Le sens d'écoulement de la nappe est indiqué sur la figure ci-dessous.

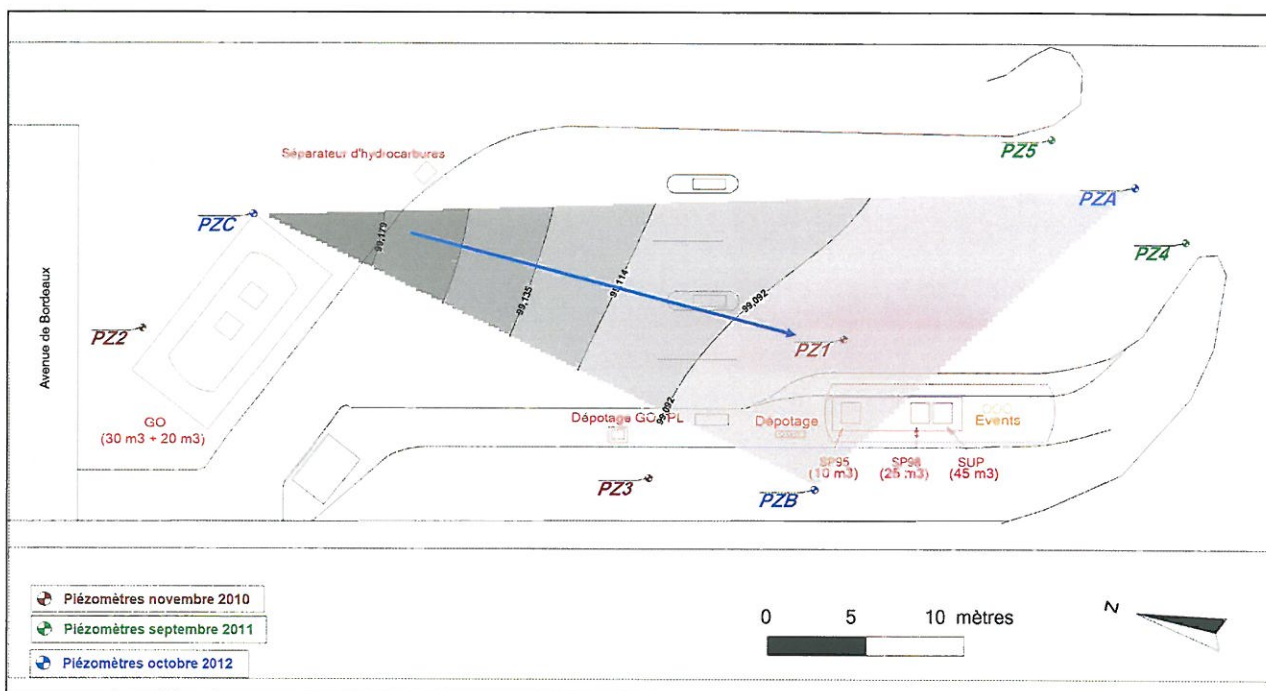


Figure 5 : Sens d'écoulement des eaux souterraines - octobre 2012

Suite à la campagne du 2 octobre 2012, mettant en évidence un impact sur les eaux souterraines au niveau de PZ B, l'exploitant nous a demandé de vérifier l'étendue de l'impact.

Nous avons arrêté le protocole suivant : deux piézomètres (PZ D et PZ E) à l'aval du piézomètre PZ B en limite de propriété et un sondage profond (SP) sur le rond-point proche de la zone impactée par des hydrocarbures.

Le plan en page suivante présente l'implantation de ces trois ouvrages.

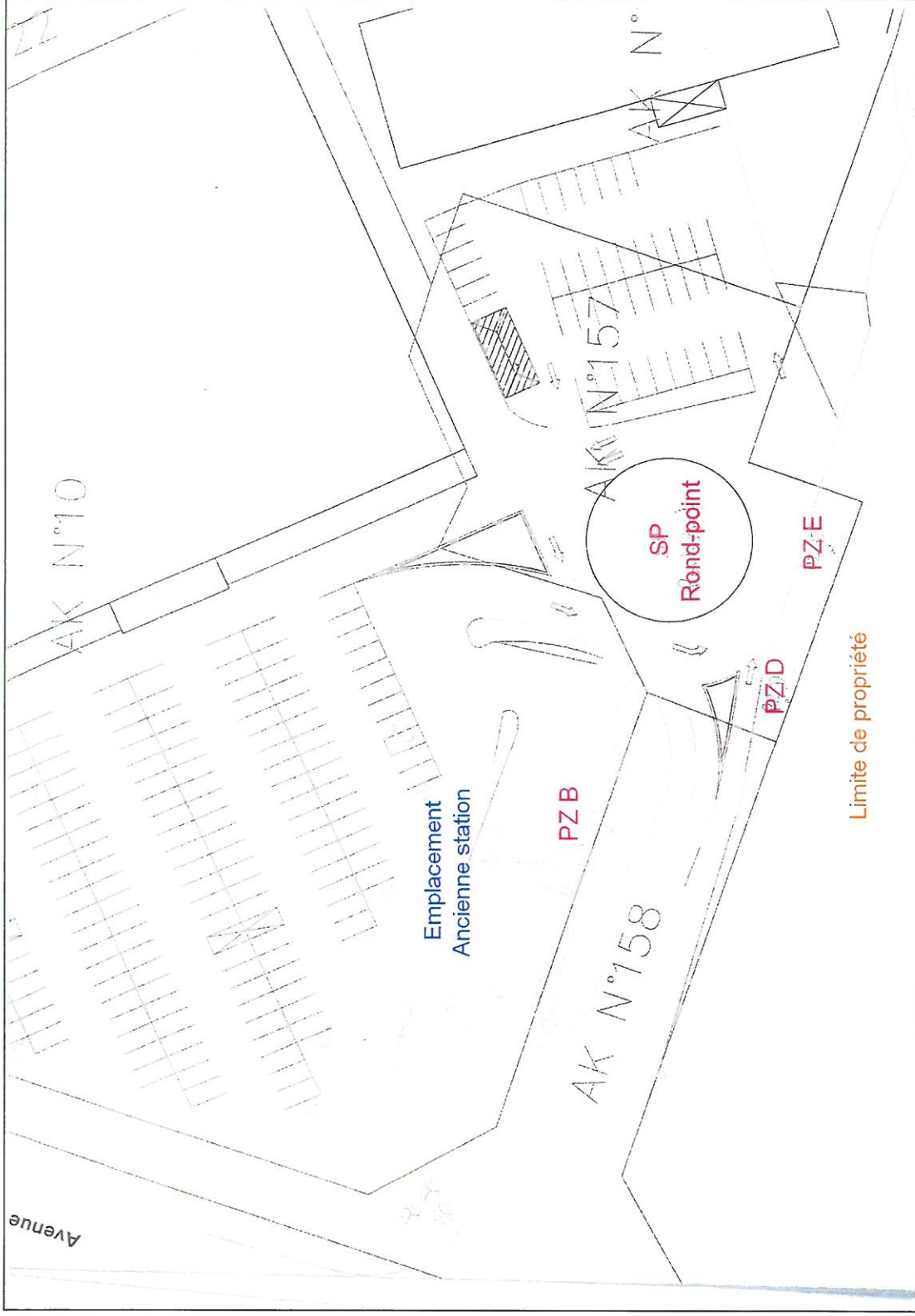


Figure 6 : Implantation des ouvrages supplémentaires - 26/10/2012

Nous avons implanté les ouvrages PZ D et PZ E le vendredi 26 octobre 2012.

Pour disposer de résultats comparables, nous avons effectué des prélèvements d'eau sur PZ B, PZ D et PZ E. Les prélèvements d'eau ont été réalisés le lundi 29 octobre 2012 pour apprécier la qualité de la nappe revenue « à l'équilibre » après les perturbations provoquées par l'implantation des ouvrages.

Le Tableau ci-dessous présente les résultats des analyses d'eau effectuées sur les ouvrages PZB, PZ D et PZ E. Les résultats du laboratoire sont donnés en Annexe VII.

Paramètres		PZ B	PZ D	PZ E	Seuil
C.A.V	benzène	6	<0,2	<0,2	10
	toluène	69	0,71	0,57	700
	éthylbenzène	80	<0,2	<0,2	300
	orthoxyène	110	0,23	0,13	
	para et métaxyène	420	0,67	0,36	
	xylènes	530	0,91	0,49	500
	BTEX Total	690	1,6	1,1	
HC	fraction C5-C6	<100	34	72	
	fraction C6-C8	300	<10	19	
	fraction C8-C10	2200	<10	16	
	fraction C10-C12	150	<5	<5	
	fraction C12-C16	110	<5	<5	
	fraction C16-C21	61	<5	<5	
	fraction C21-C40	31	<5	6,2	
	hydrocarbures totaux C10-C40	350	<20	<20	
	hydrocarbures volatils C5-C10	2500	34	110	
	hydrocarbures totaux C5-C40	2850	34	110	1000
ETBE (éthyl(terti)butyléther)		3	0,68	<0,2	
MTBE (méthyl(tertio)butyléther)		<2	<0,2	<0,2	

1 µg/L
700 µg/L ont
300 µg/L ont
500 µg/L ont

Tableau 2 : Résultats des analyses d'eau de la nappe le 29 octobre 2012

Conformément aux textes du MEDDTL¹ du 8 février 2007, les valeurs mesurées dans les eaux sont comparées aux "Valeurs réglementaires pour les substances chimiques, en vigueur dans l'eau au 1er novembre 2009" (rapport d'étude INERIS-DRC-09-103753-13176A, novembre 2009).

Ainsi, compte tenu des usages pratiqués sur les eaux dans l'environnement du site, les concentrations en hydrocarbures totaux sont comparées à la valeur limite impérative pour les eaux brutes destinées à la production d'eau d'alimentation (annexe 13-3 du Code de la Santé Publique). Les teneurs en composés organiques volatils (BTEX) sont comparées aux seuils fixés dans la Directive qualité pour l'eau de boisson (OMS, 2004).

Les résultats montrent l'absence d'impact de l'ancienne station-service en limite de propriété (PZ D et E).

L'impact au niveau de PZ B est toujours observé tant au niveau des xylènes que des hydrocarbures totaux.

Les différences de teneurs observées avec la précédente campagne réalisée le 2 octobre 2012 au niveau de PZ B proviennent vraisemblablement du fait que les analyses de début octobre ont été réalisées le jour même de l'implantation des piézomètres.

¹ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Sol :

Le domaine terrestre de la région du Bassin d'Arcachon est principalement recouvert par des sables éolisés, qu'il s'agisse du Sable des Landes ou des différents systèmes dunaires.

Plus localement, la zone d'étude implantée sur la commune d'Arès repose sur les formations superficielles datant du Quaternaire (NF1 et NF2). Ces formations sableuses épaisses de quelques mètres à plus de 25 mètres, sont constituées à leur base de sables fins blanchâtres. La partie supérieure éolisée correspond au Sable des Landes et généralement marquée par une phase de ruissellement intense. Localement, de petits niveaux organiques sont fréquemment observés.

Le diagnostic précité de novembre 2011 a mis en évidence des traces de pollutions aux hydrocarbures dans les sols.

Les travaux de dépollution ont été mis en œuvre par la société CANOPEE ENVIRONNEMENT les 25 et 26 octobre 2011. Ceux-ci ont consisté en une excavation des terres polluées. La quantité de terre excavée a été estimée à 200 m³.

Le 26 octobre 2012, nous avons réalisé trois prélèvements d'échantillons numérotés de SP 1 à SP 3 :

1. SP 1 au fond (3 m) du sondage réalisé pour l'implantation du piézomètre PZ D,
2. SP 2 sur le sondage réalisé sur le rond-point à 1,5 m de profondeur,
3. SP 3 sur le sondage réalisé sur le rond-point à 3 m de profondeur.



Figure 7 : Sondage profond sur le rond-point - 26.10.2012

Le Tableau ci-dessous présente les résultats des analyses de sol. Les résultats du laboratoire sont donnés en Annexe VI.

		SP 1	SP 2	SP 3	seuil
	profondeur (en m.)	3	1,5	3	
paramètres	unité				
M.S	%	85,1	92,9	84,6	
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg de MS	<20	<20	<20	500

*Matière sèche
85,1 % de quoi?*

Tableau 3 : Résultats des analyses de sol réalisées le 26.10.2012

En l'absence de valeur seuil pour les sols, ces concentrations sont comparées aux valeurs d'acceptation des terres en décharge pour les déchets inertes, ces dernières admettant une concentration maximum de 500 mg/kg MS pour les hydrocarbures (C10-C40).

Les analyses de sols effectuées le 26 octobre 2012 montrent l'absence d'hydrocarbures d'une part au niveau de PZ D qui est en limite de propriété et d'autre part au niveau du rond-point.

6. Devenir du site :

Conformément à l'article L 512-12-1 du Code de l'Environnement², l'exploitant a informé le Maire d'Arès de l'usage de l'ancienne station-service par courrier du 11 septembre 2012 (Cf. Annexe V). Le Maire a répondu favorablement au nouvel usage par courrier du 21 septembre 2012.

² Lorsque l'installation soumise à déclaration est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant place le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur comparable à la dernière période d'activité de l'installation. Il en informe le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

REMISE EN ETAT DU SITE

1. Mesures de mise en sécurité de l'ancienne station : de 2010 à 2011

En juillet 2010, les cuves de l'ancienne station-service ont été vidées et les produits nobles transférés dans les cuves de la nouvelle station-service.

Le 19 juillet 2010, la société Canopée Environnement a procédé au dégazage des cuves puis à leur inertage provisoire à l'eau (Cf. Annexe II).

En 2011, avant de traiter les deux cuves neutralisées à l'eau, l'exploitant a évacué l'eau à faible débit par le séparateur d'hydrocarbures. Ensuite, le séparateur a été nettoyé avant d'être déposé (Cf. Annexe IV).

En septembre 2011, avant les travaux d'excavation des terres polluées, la cuve de supercarburant, préalablement inertée à l'eau en juillet 2010, a été inertée au béton par la société SCREG VAN CUYCK (Cf. Annexe III).

La cuve de gasoil a été enlevée par la société SCREG VAN CUYCK et ferrailée par la société Auto Plus (Cf. Annexe III).

2. Dépollution des sols :

Les terres excavées en octobre 2011 ont été mises en andains pour un traitement biologique à l'arrière du magasin (voir ci-dessous).

Deux andains avaient été différenciés :

- l'andain n°1, contenant les terres les moins impactées ($500 \text{ mg/kg} < \text{HCT C10-C40} < 2\,500 \text{ mg/kg}$) ;
- l'andain n°2, contenant les terres excavées les plus impactées ($\text{HCT C10-C40} > 2\,500 \text{ mg/kg}$).



Figure 8 : Andains au 31.08.2012

Pour des raisons de stabilité des voiries, toutes les terres polluées n'ont pas pu être extraites du site. A l'est, au niveau de F6, cette contamination résiduelle semble cependant ponctuelle, car les analyses et les observations de terrain ne démontraient pas d'impact de cet ordre. A l'ouest, au niveau de F3 et F4, les prélèvements en flanc de fouille démontrent que les terres à l'aplomb de la dalle béton proche de la route sont impactées par des pollutions hydrocarbonées (voir Figure 7).

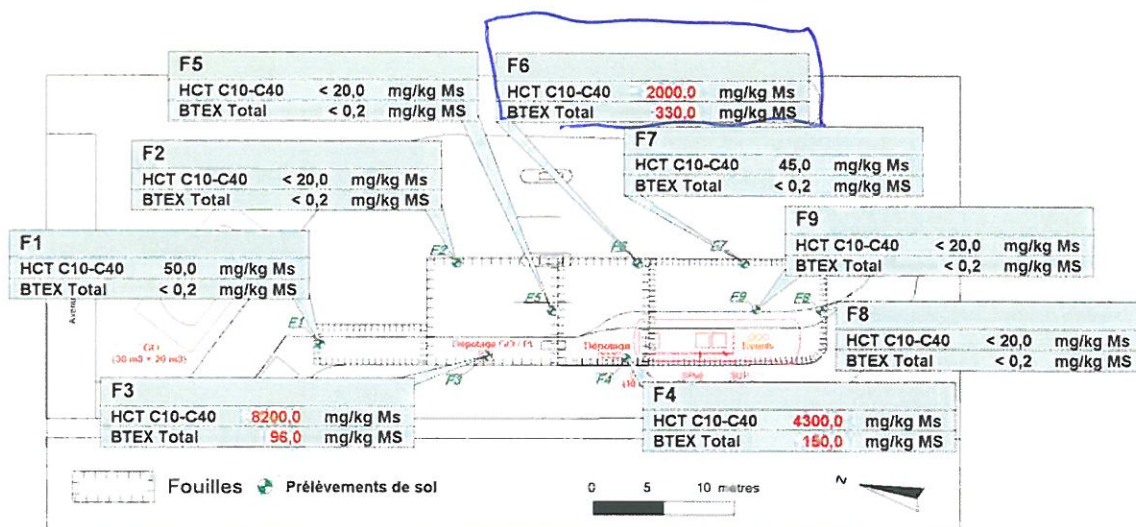


Figure 9 : Localisation et résultats des analyses de terrain - source Diagnostic pollution nov. 2011

A ce jour, le traitement biologique des terres est en cours d'achèvement.

Lors du suivi de traitement des terres excavées, 4 échantillons de sols ont été réalisés par la société CANOPEE ENVIRONNEMENT. Ils doivent permettre de suivre l'évolution des composés hydrocarbonés et des BTEX, afin de rendre compte de l'efficacité du traitement de dépollution. Ces 4 échantillons sont des échantillons composites, par mélange de 5 prélèvements par moitié d'andain.

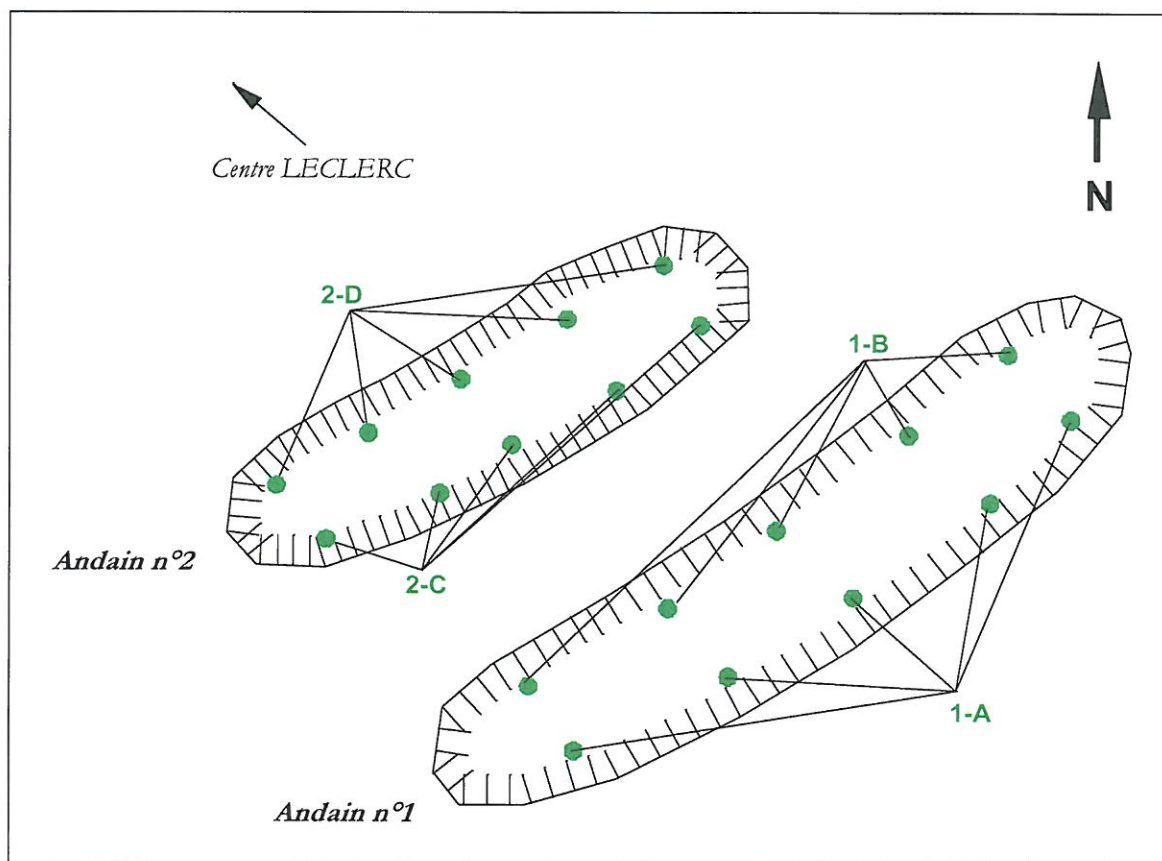


Figure 10 : Localisation des prélèvements pour le suivi de la dépollution des andains

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la dernière campagne de mesures réalisée en juillet 2012.

Paramètres		Unités	1 - A	1 - B	2 - C	2 - D	Seuil
BTEX	Benzène	mg/kg MS	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	/
	Toluène		< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	/
	Éthylbenzène		< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	/
	Orthoxylène		< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	/
	Para- et Méta-xylène		< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	/
	Xylènes		< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	/
	BTEX total		< 0,2	< 0,2	< 0,2	< 0,2	6
Hydrocarbures volatils C6-C10			< 20	< 20	< 20	< 20	/
Hydrocarbures C10 - C40	Fraction C10-C12		7,4	5,3	8,9	< 5	/
	Fraction C12-C16		54	55	18	26	/
	Fraction C16 - C21		330	300	140	190	/
	Fraction C21 - C40		250	220	150	200	/
	Hydrocarbures totaux C10-C40		650	580	320	420	500

- Valeurs supérieures au seuil
- Valeurs inférieures au seuil
- Pas de valeur seuil

Tableau 4 : Suivi du traitement des andains - juillet 2012

Les teneurs mesurées sont comparées aux valeurs applicables en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), définies par l'arrêté du 28 Octobre 2010.

Les hydrocarbures volatils C6-C10 ainsi que l'ensemble des BTEX présentent des concentrations inférieures aux seuils de quantification du laboratoire sur l'ensemble des échantillons.

En revanche, des teneurs résiduelles en hydrocarbures C10-C40 sont observées sur les deux andains. Ces concentrations sont supérieures aux seuils ISDI pour l'andain n°1, et inférieures au seuil ISDI pour l'andain n°2.

La société Canopée Environnement a fait procéder à un retournement des andains le 5 novembre 2012 et a adressé un courrier à l'exploitant pour lui indiquer l'état actuel de la dépollution (Cf. Annexe VIII).

Dès la fin du processus, l'exploitant adressera le compte-rendu du traitement à l'inspection des ICPE.

3. L'insertion du site dans son environnement :

L'ancienne ICPE est aujourd'hui un parking (Cf. photographie ci-dessous) du centre commercial.



Figure 11 : Parking client au 31.08.2012

L'ancienne station-service est intégrée dans son environnement.

4 Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement :

Dès 2011, la société Canopée environnement a préconisé un suivi semestriel de la qualité de la nappe souterraine au droit du site.

Le rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines d'octobre 2012 réalisé par la société Canopée Environnement (Cf. Annexe IX) conclut :

« Malgré l'absence d'usages sensibles identifiés sur les eaux souterraines à l'aval hydrogéologique du site et l'absence d'impact sur les eaux superficielles du Cirès, la mise en évidence d'une contamination des eaux souterraines au droit du site, justifie à minima, la mise en œuvre d'une surveillance pérenne des eaux souterraines. Celle-ci pourra être mise en œuvre sur une durée de quatre ans à une fréquence semestrielle. »

Suite à la campagne d'analyses du 29 octobre 2012 dont les résultats montrent que la nappe n'est impactée qu'au droit du reliquat de terres polluées (PZ B), **nous confirmons la nécessité d'un suivi semestriel en supprimant a minima le paramètre MTBE des paramètres à doser.**

Ce suivi devra respecter scrupuleusement un prélèvement en haute eau et un autre en basse eau avec envoi du compte-rendu d'analyses à l'inspection des ICPE.

CONCLUSION

Les opérations de démantèlement de l'ancienne station-service ont été réalisées conformément aux prescriptions du Code de l'environnement.

L'ancienne station-service n'a pas d'impact sur le Cirès qui coule à l'aval du site.

Pour des raisons de stabilité de la voirie, il reste à ce jour une patate de pollution sous la chaussée au niveau de PZ B. Les analyses de sols effectuées le 26 octobre 2012 montrent l'absence d'hydrocarbures d'une part au niveau de PZ D qui est en limite de propriété et d'autre part au niveau du rond-point.

Les terres excavées en octobre 2011 sont en fin de traitement et la prochaine campagne de mesures sera réalisée en novembre 2012. Dès réception des résultats, l'exploitant enverra à l'inspection des ICPE un mémoire récapitulatif du traitement des terres

Le suivi de la qualité des eaux souterraines a mis en évidence un impact de l'ancienne station-service sur la nappe uniquement au niveau de PZ B. Ceci est vérifié par les mesures sur PZ D et PZ E situés en limite de propriété.

De ce fait le suivi semestriel de la qualité de la nappe doit être maintenu.

Fait à Martillac, le 21 novembre 2012

Le Directeur Technique,



ANNEXES

Annexe I : Récépissé de déclaration de 1987

Annexe II : Certificat de dégazage de 2010 et BSD

Annexe III : Justificatif du traitement des deux cuves - 2011

Annexe IV : Justificatif nettoyage du séparateur d'hydrocarbures - 2011

Annexe V : Courriers sur l'usage futur de l'ancienne station-service

Annexe VI : Résultats des analyses de sol – prélèvement 26.10.12

Annexe VII : Résultats des analyses d'eau – prélèvement 29.10.12

Annexe VIII : Courrier de Canopée Environnement à l'exploitant

Annexe IX : Suivi de Qualité des eaux souterraines octobre 2012

Annexe I : Récépissé de déclaration de 1987

CR/EP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE
de l'ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

(Hors Communauté Urbaine)

Bordeaux, le 12 août 1987

Palais du Palais - Terrasse Général Koenig
33081 BORDEAUX CEDEX
Tél. : ~~56.96.21.23~~ 56.90.6409
~~56.96.21.23~~

Le Sous-Préfet
Commissaire Adjoint de la République
de l'Arrondissement de Bordeaux

à

- M. le DIRECTEUR REGIONAL de l'INDUSTRIE et de la RECHERCHE
- M. le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL de l'EQUIPEMENT
- M. le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE et de SECOURS
- M. le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL du TRAVAIL et de l'EMPLOI

OBJET : Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pour l'application
de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations
classées pour la protection de l'environnement.

M. COLOOS, Président Directeur Général de SODICAR
domicilié à ARES
a déposé le 10 juin 1987
une déclaration par laquelle il a fait connaître son intention
d'exploiter à ARES, Centre Leclerc, lieu-dit "La Montagne"
une station service
établissement soumis à déclaration
et visé sous le n° 253 - 261 bis
de la nomenclature.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à
l'article 27 du décret du 21 septembre 1977, récépissé de cette déclaration
a été délivrée le 12 août 1987 sous le n° 402

LE SOUS-PREFET,
COMMISSAIRE ADJOINT DE LA REPUBLIQUE,
Pour le Sous-Préfet de la République,
L'Assistant Secrétaire en Chef,

Jean SAGASPE

Annexe II : Certificat de dégazage de 2010 et BSD



MADIC
Rue Paul Langevin
33600 PESSAC

TEL 05.56.36.70.40
FAX 05.56.36.99.70

Notre référence :
par :
10/148/06/B4 bis

Bordeaux le
31 Juillet 2010

Affaire suivie
Cyril HAUTIER

A l'attention de Monsieur Patrick VIROL

**ATTESTATION DE REALISATION DE TRAVAUX DE DEGAZAGE ET DE
NEUTRALISATION PROVISOIRE DES CUVES DE L'ANCIENNE STATION DU CENTRE
LECLERC D'ARES (33)**

Je soussigné Cyril HAUTIER, agissant en tant que Directeur Projets, pour le compte de la Société CANOPEE ENVIRONNEMENT, atteste avoir réalisé, sur le site CENTRE LECLERC Route de Bordeaux 33740 ARES :

- Date : le 19/07/2011 à 15h00
- Dégazage et neutralisation provisoire à l'eau (validité réglementaire 24 mois) des cuves
- Acheminement et traitement des déchets sur centre agréé SIAP 33 BASSENS

PRODUIT CONTENU	VOLUME CUVE	EXPLOSIMETRIE (% de la LIE)	% D'OXYGENE
GO	40 M3	0 %	20,9 %
GO	40 M3	0 %	20,9 %
SP 95	45 M3	0 %	20,8 %
SP 98	25 M3	0 %	20,8 %
SC	10 M3	0 %	20,9 %

Cyril HAUTIER
Directeur projet environnement

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° :	
<p>1. Émetteur du bordereau</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)</p> <p><input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur</p> <p>N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>NOM : <u>Centre Pacerec</u></p> <p>Adresse : <u>Avenue de l'Industrie</u></p> <p>Tél. : <u>33 57 77 65 50</u> Fax :</p> <p>Mél :</p> <p>Personne à contacter :</p>	<p>2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue</p> <p>Entreposage provisoire ou reconditionnement</p> <p><input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>N° SIRET : 343 541 363 0001 0</p> <p>NOM : SIAP</p> <p>Adresse : Boulevard de l'Industrie 33565 Bassens</p> <p>Tél. : 05.57.77.65.50 Fax :</p> <p>Mél :</p> <p>Personne à contacter : M. LEFEVRE</p> <p>N° de CAP (le cas échéant) <u>809 00275</u></p> <p>Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :</p>
<p>3. Dénomination du déchet</p> <p>Rubrique déchet : <u>1.3 0.5 0.7 1.2</u> Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux</p> <p>Dénomination usuelle : <u>Eau hydrocarbure</u></p>	
<p>4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, LMDG (le cas échéant)</p> <p>DECHET UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 3, III</p>	
<p>5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis :</p>	
<p>6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée <u>2 tonnes(s)</u> <u>00</u></p>	
<p>7. Négociant (le cas échéant)</p> <p>N° SIREN : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>NOM :</p> <p>Adresse :</p>	<p>Réceptif n° : Département :</p> <p>Limite de validité :</p> <p>Personne à contacter :</p> <p>Tél. : Fax :</p> <p>Mél :</p>

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

<p>8. Collecteur-transporteur</p> <p>N° SIREN : <u>488 732 389</u></p> <p>NOM : OVALIS Environnement</p> <p>Adresse : 22 Bis rue des Genets 33450 ST. LOUBES</p> <p>Tél. : 05 57 80 22 49 Fax. : 05 57 80 22 49</p> <p>Mél : OVALIS33@WANADOO.FR</p> <p>Personne à contacter : COURTADE Pascal</p>	<p>Réceptif n° : <u>10141</u> Département : GIRONDE</p> <p>Limite de validité : <u>03/04/2011</u></p> <p>Mode de transport : ROUTE</p> <p>Date de prise en charge : <u>19/07/10</u></p> <p>Signature : </p> <p><input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)</p>
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

<p>9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :</p> <p>Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.</p> <p>NOM : <u>Zacharou</u> Date : <u>19 07 2010</u></p>	<p>Signature et cachet : </p>
---	-------------------------------

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

<p>10. Expédition reçue à l'installation de destination</p> <p>N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>NOM : SIAP</p> <p>Adresse : Industries Aquitaines Pyrénées Bld de l'Industrie - BASSENS - 33565 CARBON BLANC CEDEX</p> <p>Personne à contacter : 05 57 77 65 50 - Fax 05 57 77 65 55</p> <p>Quantité réelle présentée : <u>1,800 T</u></p> <p>Date de présence : <u>19/07/10</u></p> <p>Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :</p> <p>Signature : Date : <u>20/7/10</u></p>	<p>11. Réalisation de l'opération :</p> <p>Code D/R : D10/R1</p> <p>Description : incinération avec valorisation énergétique</p> <p>Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée</p> <p>NOM : M. LEFEVRE</p> <p>Date : <u>20/7/10</u> Signature et cachet : </p>
--	--

12. Destination alternative prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

<p>Traitement prévu (code D/R) :</p> <p>N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>NOM :</p>	<p>Personne à contacter :</p> <p>Tél. : Fax :</p>
---	--

Annexe III : Justificatif du traitement des deux cuves - 2011

SAS Van Cuyck TP N° chèque : 7734768



VAN CUYCK TRAVAUX PUBLICS

LA MONTAGNE SCI (LECLERC)
Route de bordeaux
33740 ARES

FACTURE

Ares, le 31/10/2011
Page 1/1

Référence facture	Chrono interne	Imputation	Code Client	Date de facturation
46001103	FA-2009050007-0123	1495262	1160492	31/10/2011

Objet : ARES - BETON DE REMPLISSAGE CUVE
Dossier suivi par : DE FILIPPO J-Christophe

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantité	P.U. HT (€)	Montant HT (€)
1	Fourniture transport et mise en oeuvre de mortier de remplissage pour neutralisation de la cuve conservée en place	M3	73,00	99,60	7 270,80 €
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>SAS SODICAR Chrono</p> <p>N° Fournisseur: FG 99000019 PP: 23300 N° Comptabilisation: Pa%</p> </div>					
<p>TOTAL H.T. Facture 7 270,80 € TVA 19.6% 1 425,08 € MONTANT TOTAL T.T.C. 8 695,88 €</p>					

Les conditions générales travaux figurant au verso de la première page sont de rigueur et l'emportent sur toutes autres conditions générales.

Valeur en votre aimable règlement le 31 décembre 2011, par chèque demandé
TVA acquittée sur les encaissements

Chef d'agence
VARENNE Vincent

SAS VAN CUYCK TP
Zone d'activités
33740 ARES
Tél: 05 57 17 11 00 - Fax: 05 56 60 95 35
APE 451A - N° TVA FR 330 512 145



Bon d'enlèvement

AUTO PLUS

Audenge

Démolitions en tous genres
Location de bennes Récupération de métaux et ferrailles

07 Rue du Pontain
33930 AUDENGE
Téléphone : 05 56 26 89 08
Télécopie : 05 56 26 89 08

mail: autoplus.audenge@orange.fr



DATE : 11/06/2011

N° 55

Chantier :

CLIENT : M. A. HASSIN
Rue des Hauges
33120 CASSEUILLE

Nous soussignons SARL AUTO PLUS certifiions avoir enleve une cuve en ferraille
et fais une dépollution.
Certifié le 11/06/2011

Fait pour valoir ce que de droit

SARL AUTO PLUS
Audenge Démolition
7 rue Pontain, 33930 AUDENGE
Tél. 05 56 26 89 08
N° TVA FR 32 499 246 817
Code APE 3832Z
Siret 499 246 817 00021

Annexe IV : Justificatif nettoyage du séparateur d'hydrocarbures - 2011

SANITRA FOURRIER

Direction Administrative

ZI N°2 RUE PRONY
 37303 JOUE LES TOURS CEDEX
 Tél : 02 47 73 63 60 Fax : 02 47 73 63 67
 http://www.sanitrafourrier.com
 Siège Social : rue Prony Z.I.n°2 37300 Joué lès Tours
 SA au capital de 2 743 658 €
 RCS : B 464 200 013 - 464 200 013 00413 - 3700Z



SANITRA FOURRIER Agence de Biganos
 Allée des Bruyeres
 33380 BIGANOS
 Tél : 05.57.70.61.40 Fax : 05.57.70.68.79

N° CLIENT : F90168
 N° TELEPHONE : 05.56.60.20.20
 N° CLIENT INTRA :
 N° COMMANDE :
 N° FACTURE : F11070053
 DATE FACTURE : 01/07/2011
 DATE TRAVAUX : 29/06/11
 N° VEHICULE : 18
 N° OI : OIF11070026

L'AUTO ARES SAS
 Route de bordeaux
 33740 ARES

SAS SUDCAR
 Chrono
 05 JUL. 2011

ADRESSE DES PRESTATIONS

Idem

* FACTURE / INVOICE *

N° Fournisseur

ORIGINAL €

Page 1/1

DESIGNATION	QUANTITE	U.M.	PRIX UNITAIRE DE BASE	%	MONTANT HORS TAXES
MISE EN OEUVRE D'UN CAMION ADR ET DE SON PERSONNEL D'EXPLOITATION POUR :					
- POMPAGE & NETTOYAGE SEPARATEUR HYDROCRABURES: - STATION DE LAVAGE - STATION SERVICE - CENTRE AUTO - TRANSPORT DES DECHETS LIQUIDES ET PATEUX VERS UN CENTRE AGREE POUR TRAITEMENT SOIT 16.66 TONNES	1	FOR	850.00		850.00
Frais de Traitement des Déchets LIQUIDES (eau + hydrocarbures) en Centre Agréé	10.88	TON	228.68		2 488.04
Frais de Traitement des Déchets PATEUX (boues + sables) en Centre Agréé	5.78	TON	280.00		1 618.40
- TAXE ADEME (TGAP) la Tonne	16.66	TON	10.52		175.26
FACTURATION selon CONTRAT					

*FC 600 00 755
6152900
P 11 6000 21*

EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT SANS ESCOMPTE LE : 15/09/11
 CHEQUES - 45 JOURS FIN DE MOIS

RIB : CL FR87 30002 08680 0000061297J 25 18103 CRLYFRPP

Document à coller au verso de votre règlement de paiement

N° INTRACOMMUNAUTAIRE : FR54464200013

H.T. EUROS : 5 131.70
 TVA EUROS : 1 005.81
 T.T.C EUROS : 6 137.51

Sanitra Fourrier
 ZI N°2 RUE PRONY
 37303 JOUE LES TOURS CEDEX

N° CLIENT : F90168
 N° FACTURE : F11070053
 TTC EN EUROS : 6 137.51

T.V.A. SUR ENCAISSEMENTS		
BASE	TAUX	MONTANT
5 131.70	19.60	1 005.81

NET A PAYER 6 137.51

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Loi LME du 04/09/2003), exception faite des Marchés Publics qui restent soumis aux intérêts moratoires. Sont expressément prévues des factures sans escompte, sauf stipulation contraire figurant sur les documents.

Annexe V : Courriers sur l'usage futur de l'ancienne station-service

E. LECLERC 

SA SODICAR

Route de Bordeaux
33740 ARES
Tél. 05.56.60.20.20
Fax 05.56.60.29.03

MAIRIE D'ARES
A l'attention de Monsieur Le Maire

7 RUE PIERRE PAULHAC
33740 ARES

Arès,
Le mardi 11 septembre 2012

Objet : Cessation d'activité de l'ancienne station-service - Avis du Maire sur l'usage futur.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de notre développement, en juin 2010, nous avons fermé l'ancienne station-service. Pour cela, nous avons procédé à la mise en sécurité des cuves et excavé 200 tonnes de terres polluées aux hydrocarbures que nous faisons traiter par un procédé biologique.

Cette station-service relevait du régime de la Déclaration d'activité au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La zone de l'ancienne station-service a été reconvertie en parking.

Nous vous adressons la copie du rapport réalisé en novembre 2011 présentant les enjeux de dépollution de l'ancienne station-service.

Conformément aux dispositions de l'article L512-66-1 du Code de l'Environnement, nous vous demandons de nous indiquer votre avis sur l'usage futur des parcelles concernées.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, nos sincères salutations

Donato ZUDDAS
Président



ARES, le 21 septembre 2012

Service Urbanisme

JGP/PC



Monsieur D. ZUDDAS
Président de la SA SODICAR
Avenue de Bordeaux
33740 ARES

OBJET : Cessation d'activité de l'ancienne station service - usage futur

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 11 septembre dernier me confirmant la fermeture de l'ancienne station du centre commercial, la mise en sécurité des cuves et l'excavation des terres polluées aux hydrocarbures traitées par procédé biologique, conformément au rapport que vous m'avez adressé et réalisé par le bureau d'étude Canopée Environnement.

L'ancienne station a été reconvertie en parking ; cet usage est conforme à la destination des sols de cette zone par rapport au P.L.U. de la commune en vigueur. La révision engagée du règlement actuel n'envisage pas de modification de cette zone.

Dans ces conditions, j'émet un avis favorable sur l'usage de cette zone en tant que parking.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

J.G. PERRIERE



Annexe VI : Résultats des analyses de sol – prélèvement 26.10.12



ALcontrol Laboratories

ALcontrol Laboratories France
5 rue Madame de Sanzillon · 92110 Clichy-sur-Seine
Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51
www.alcontrol.fr

Rapport d'analyse

ECOTOM
Nathalie DAVID
TECHNOPOLE MONTESQUIEU
ALLEE JEAN ROSTAND
F-33650 MARTILLAC

Page 1 sur 3

Votre nom de Projet : SODICAR
Votre référence de Projet : ARES (33)
Référence du rapport ALcontrol : 11832293, version: 1

Rotterdam, 02-11-2012

Cher(e) Madame/ Monsieur,


Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet ARES (33).
Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 3 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses, à l'exception des analyses sous-traitées, sont réalisées par ALcontrol Laboratoires, Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



R. van Duin
Laboratory Manager





ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 2 sur 3

Projet SODICAR
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832293 - 1

Date de commande 26-10-2012
Date de début 29-10-2012
Rapport du 02-11-2012

Analyse	Unité	Q	001	002	003
matière sèche	% massique Q		85.1	92.9	84.6
<i>HYDROCARBURES TOTAUX</i>					
fraction C10-C12	mg/kg MS		<5	<5	<5
fraction C12-C16	mg/kg MS		<5	<5	<5
fraction C16 - C21	mg/kg MS		<5	<5	<5
fraction C21 - C40	mg/kg MS		<5	<5	<5
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS Q		<20	<20	<20

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Sol	Echantillon SP1
002	Sol	Echantillon SP2
003	Sol	Echantillon SP3

Paraphe : 





ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 3 sur 3

Projet SODICAR
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832293 - 1

Date de commande 26-10-2012
Date de début 29-10-2012
Rapport du 02-11-2012

Analyse	Matrice	Référence normative
matière sèche	Sol	Equivalent à NEN-ISO 11465
fraction C10-C12	Sol	Méthode interne, extraction acetone/hexane, analyse par GC/FID
fraction C12-C16	Sol	Idem
fraction C16 - C21	Sol	Idem
fraction C21 - C40	Sol	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Sol	Idem

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	V6362946	29-10-2012	26-10-2012	ALC201
002	V6362930	29-10-2012	26-10-2012	ALC201
003	V6362929	29-10-2012	26-10-2012	ALC201

Paraphe :



Annexe VII : Résultats des analyses d'eau – prélèvement 29.10.12



ALcontrol Laboratories

ALcontrol Laboratories France
5 rue Madame de Sanzillon · 92110 Clichy-sur-Seine
Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51
www.alcontrol.fr

Rapport d'analyse

ECOTOM
Nathalie DAVID
TECHNOPOLE MONTESQUIEU
ALLEE JEAN ROSTAND
F-33650 MARTILLAC

Page 1 sur 6

Votre nom de Projet : SODICAR - PZ
Votre référence de Projet : ARES (33)
Référence du rapport ALcontrol : 11832987, version: 1

Rotterdam, 06-11-2012

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet ARES (33).
Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 6 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses, à l'exception des analyses sous-traitées, sont réalisées par ALcontrol Laboratoires, Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



R. van Duin
Laboratory Manager





ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 2 sur 6

Projet SODICAR - PZ
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832987 - 1

Date de commande 29-10-2012
Date de début 30-10-2012
Rapport du 06-11-2012

Analyse	Unité	Q	001	002	003
<i>COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS</i>					
benzene	µg/l	Q	6.0	<0.2	<0.2
toluène	µg/l	Q	69	0.71	0.57
ethylbenzène	µg/l	Q	80	<0.2	<0.2
orthoxyène	µg/l	Q	110	0.23	0.13
para- et métaoxyène	µg/l	Q	420	0.67	0.36
xyliènes	µg/l	Q	530	0.91	0.49
BTEX total	µg/l		690	1.6	1.1
<i>HYDROCARBURES TOTAUX</i>					
fraction C5 - C6	µg/l		<100 ¹¹	34	72
fraction C6 - C8	µg/l		300	<10	19
fraction C8 - C10	µg/l		2200	<10	16
fraction C10-C12	µg/l		150	<5	<5
fraction C12-C16	µg/l		110	<5	<5
fraction C16 - C21	µg/l		61	<5	<5
fraction C21 - C40	µg/l		31	<5	6.2
hydrocarbures totaux C10-C40	µg/l	Q	350	<20	<20
Hydrocarbures Volatils C5-C10	µg/l		2500 ¹¹	34	110
ETBE (ethyl(tertio)butyléther)	µg/l	Q	3.0	0.68	<0.2
MTBE (méthyl(tertio)butyléther)	µg/l	Q	<2.0 ¹¹	<0.2	<0.2

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Eau souterraine	PZ B
002	Eau souterraine	PZ D
003	Eau souterraine	PZ E

Paraphe : 





ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 3 sur 6

Projet SODICAR - PZ
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832987 - 1

Date de commande 29-10-2012
Date de début 30-10-2012
Rapport du 05-11-2012

Commentaire

1 Limite de quantification élevée en raison d'une dilution nécessaire.



Paraphe : 



ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 4 sur 6

Projet SODICAR - PZ
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832987 - 1

Date de commande 29-10-2012
Date de début 30-10-2012
Rapport du 06-11-2012

Analyse	Matrice	Référence normative
benzène	Eau souterraine	Méthode interne, headspace GCMS
toluène	Eau souterraine	Idem
éthylbenzène	Eau souterraine	Idem
orthoxyène	Eau souterraine	Idem
para- et métaoxyène	Eau souterraine	Idem
xylènes	Eau souterraine	Idem
fraction C5 - C6	Eau souterraine	Méthode interne, analyse par GC/MS
fraction C6 - C8	Eau souterraine	Idem
fraction C8 - C10	Eau souterraine	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Eau souterraine	Méthode interne, extraction hexane, analyse par GC-FID
Hydrocarbures Volatils C5-C10	Eau souterraine	Méthode interne, analyse par GC/MS
ETBE (ethyl(tertio)butyléther)	Eau souterraine	Méthode interne
MTBE (méthyl(tertio)butyléther)	Eau souterraine	Méthode interne

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	G9797903	30-10-2012	29-10-2012	ALC236
002	G9798290	30-10-2012	29-10-2012	ALC236
003	G9798279	30-10-2012	29-10-2012	ALC236

Paraphe :





ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 5 sur 6

Projet SODICAR - PZ
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832987 - 1

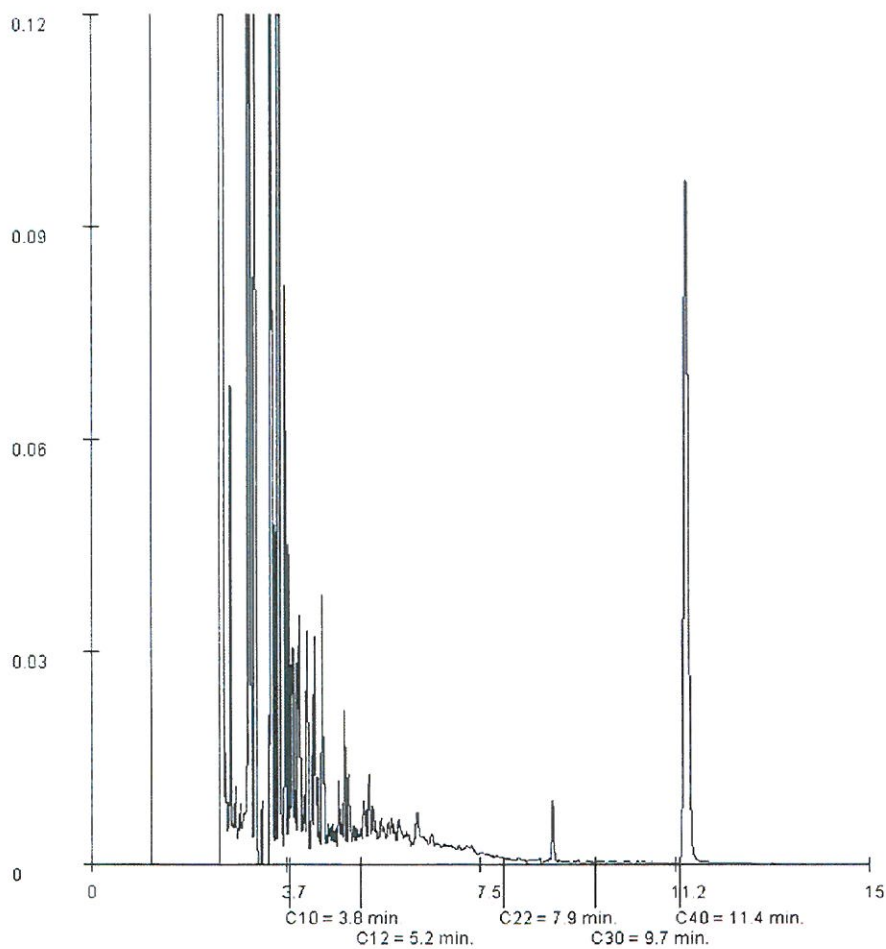
Date de commande 29-10-2012
Date de début 30-10-2012
Rapport du 06-11-2012

Référence de l'échantillon: 001
Information relative aux échantillons PZ B

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe :





ECOTOM
Nathalie DAVID

Rapport d'analyse

Page 6 sur 6

Projet SODICAR - PZ
Référence du projet ARES (33)
Réf. du rapport 11832987 - 1

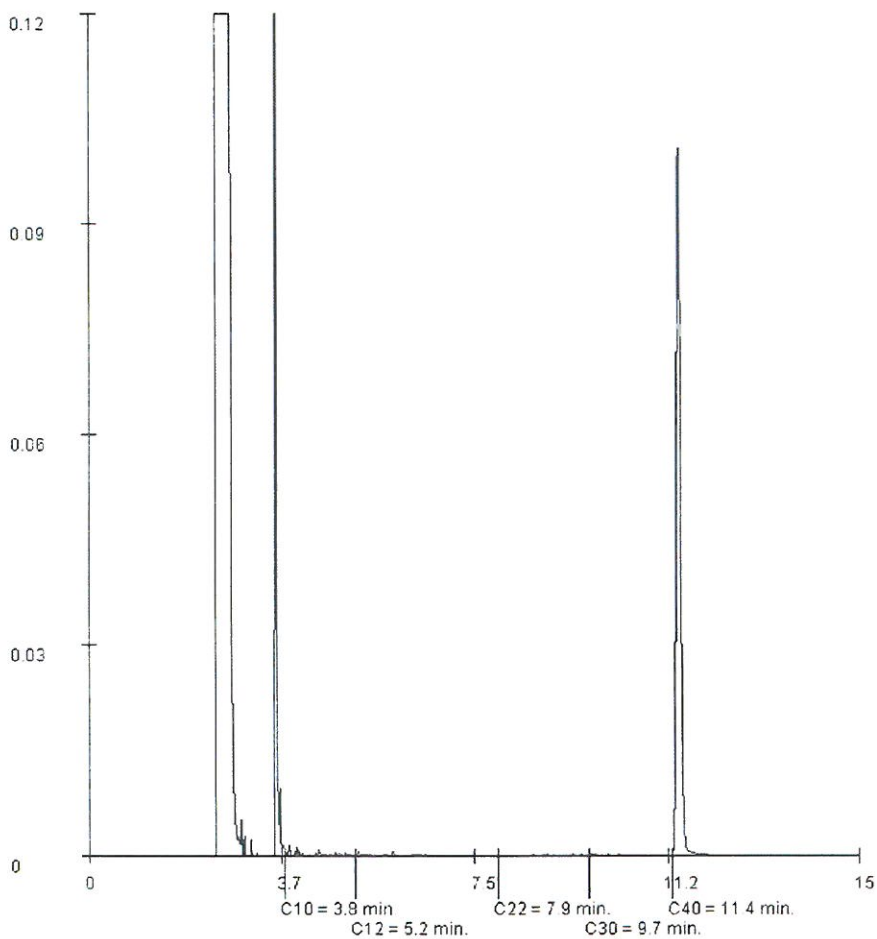
Date de commande 29-10-2012
Date de début 30-10-2012
Rapport du 06-11-2012

Référence de l'échantillon: 003
Information relative aux échantillons PZ E

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe :



Annexe VIII : Courrier de Canopée Environnement à l'exploitant



N° Direct 06.27.17.92.91

CENTRE LECLERC
Avenue de Bordeaux
33 740 ARES

☎ 06.20.45.48.25
FAX

Notre référence :
11/320/11/B4

Bordeaux le
20 Novembre 2012

Affaire suivie par :
Cyril HAUTIER

A l'attention de Monsieur Donato ZUDDAS

**ETAT TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX DE DECONTAMINATION DES TERRES
SOUILLEES AUX HYDROCARBURES PAR DEGRADATION BIOLOGIQUE SUR VOTRE
SITE D'ARES (33)**

DESCRIPTIF DE L'ETAT DES TRAVAUX

- Notre dernier rapport de situation du 1/08/2012 révélait encore deux impacts de contamination sur un seul des deux andains. Nos contrôles de température des andains ont relevé localement une légère activité bactérienne. Nous avons donc poursuivi la phase de dégradation jusqu'au mois de Novembre 2012.
- Le 5/11/2012 la Société VAN CUYCK a réalisé à notre demande un retournement mécanique des deux andains dans le but de ré-homogénéiser les terres et son support carboné afin de débiter la phase de maturation des terres.
- Dernière semaine de Novembre (semaine 48) nous réaliserons une campagne de prélèvement et d'analyses des terres qui validera la dégradation des hydrocarbures. Ces terres seront alors en cours de maturation dans l'attente de leur réemploi éventuel sur site pour les travaux à venir.

Cyril HAUTIER
Directeur projet environnement